



Section enfants

Année 2025 / 2026

Le mercredi de 17H30 à 19H00

(Pas de séances pendant les vacances scolaires)

Contact : Sandra RICOL au 06.03.18.46.24 ou sandra_1502@hotmail.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

La section accueille les enfants à partir de 8 ans (selon aptitudes).

Ses activités fonctionnent aux périodes, jours, heures et dans les lieux indiqués.

Le calendrier du BCBV suit le calendrier scolaire.

Article 2

L'encadrant est un bénévole, non titulaire de diplôme sportif.

L'encadrant est responsable de l'animation pédagogique.

Il pourra être secondé par une autre personne (membre de l'association) pour aider à la surveillance des enfants.

Pour le bon déroulement de la séance, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements de leur(s) enfant(s).

Article 3

Chaque enfant doit être titulaire de l'adhésion au BCBV.

L'inscription s'effectuera sur le site du club bcbv.sportsregions.fr.

Elle sera accompagnée d'une décharge de responsabilité.

Article 4

Les parents sont tenus d'indiquer sur cette fiche d'inscription tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions :

- Autorisation de transport de l'enfant vers un hôpital en cas d'urgence,
- Personnes accompagnatrices,
- Personnes à contacter en cas d'urgence,
- Maladies infectieuses ou chroniques,
- Handicaps...

Ils s'engagent à communiquer immédiatement toutes modifications, pouvant survenir au cours de l'année, par rapport à cet état premier.

Article 5

La section est responsable de l'enfant à compter de l'heure d'accueil jusqu'à l'heure de sortie notifiée sur la fiche d'inscription, et le départ effectif de l'enfant de la structure.

Article 6

Les responsables de la section, lors de la sortie s'engagent à :

Ne remettre les enfants qu'aux seules personnes mentionnées sur la fiche d'inscription. Une pièce d'identité sera demandée en cas de non-connaissance.

Les enfants doivent être déposés et récupérés en présence de l'encadrant.

Seuls les enfants ayant une autorisation écrite expresse de leur représentant légal pourront regagner seuls leur domicile.

Si personne ne vient chercher l'enfant, l'association pourra, pour se dégager de sa responsabilité et assurer la sécurité de l'enfant, faire appel à la mairie ou à la gendarmerie de la commune qui assureront la prise en charge de l'enfant.

Article 7

L'association informera personnellement les parents d'événements survenant à leur enfant et demandant une attention particulière :

- Attitude de non-respect vis-à-vis d'autrui.

L'encadrant pourra décider de sanctions (interdit de séance(s), voir expulsion définitive de l'association ou autres) envers l'enfant en cas de nécessité.

Il n'y aura pas de remboursement de l'adhésion en cas d'expulsion.

- Malaise, chutes, blessures pendant la séance, etc.

Article 8

L'association est garante de l'accueil des enfants dans les lieux et conditions indiqués sur la fiche d'inscription.

Les parents sont avertis, par affichage, par mail, par téléphone ou par écrit, de toutes modifications au fonctionnement habituel.

Article 9

Tous les parents ou accompagnateurs doivent stationner sur le parking (entre les cours de tennis et le gymnase).

Il est interdit de stationner en dehors de celui-ci.

Article 10

Les cotisations des membres sont payables dès leur inscription. Les nouveaux adhérents s'acquittent de leur cotisation au moment de leur adhésion.

La cotisation de 55 € comprend :

- 35€ d'adhésion incluant l'assurance,
- 20€ de participation à une tombola organisée par le BCBV (nous vous distribuerons les tickets en temps et en heure que vous pourrez ensuite revendre). Une seule participation par famille est exigée.

Article 11

Tenue vestimentaire : votre enfant doit se présenter muni d'une paire de baskets propres pour intérieur, d'une tenue de sport adaptée à la pratique sportive ainsi que d'une bouteille d'eau.

Une raquette est prêtée lors des premières séances, puis il vous sera demandé d'équiper votre enfant (demandez conseil à l'encadrant avant tout achat).

Il est déconseillé à l'enfant d'apporter tout objet technologique ou précieux. Le club se décharge de toute responsabilité en cas de casse ou de vol.

Merci de prendre le temps de lire le règlement.